



PRÉVENTION DES INCENDIES DANS UNE LOCATION DE COURTE DURÉE

Locataire : pour un séjour en toute sécurité

Lors de la réservation

☐

Assurez-vous que la fiche de location du propriétaire indique un numéro d'enregistrement octroyé par la Corporation de l'industrie touristique du Québec.

☐

Vérifiez si le propriétaire affiche les appareils de détection (ex. : avertisseur de fumée et avertisseur de monoxyde de carbone, système d'alarme incendie, etc.) sur la plateforme de réservation.

Lors de l'arrivée dans la location de courte durée

Avertisseurs de fumée

☐

Vérifiez la présence d'avertisseurs de fumée. Il doit y en avoir un à chaque étage, y compris au sous-sol.

☐

Testez les avertisseurs de fumée en utilisant le bouton prévu à cet effet (ne pas utiliser la fumée provenant d'une allumette).

☐

Ne jamais mettre hors service les avertisseurs de fumée.

Avertisseurs de monoxyde de carbone

☐

Vérifiez la présence d'avertisseurs de monoxyde de carbone. Il doit y en avoir au moins un s'il y a un garage attenant ou des appareils de chauffage ou de cuisson non électriques (ex. : cuisinière au gaz).

☐

Assurez-vous que l'avertisseur ou les avertisseurs de monoxyde de carbone sont en état de fonctionnement.

Consignes de sécurité

☐

Prenez connaissance des consignes de sécurité des équipements fournis dans la location (ex. : fonctionnement du BBQ).

☐

Lisez les consignes de sécurité affichées sur place.

Moyens d'évacuation

☐

Repérez deux issues possibles.

☐

Assurez-vous que les moyens d'évacuation sont libres de toute obstruction et accessibles.

☐

Vérifiez le point de rassemblement en cas d'incendie identifié par le propriétaire ou en identifier un (ex. : stationnement).

Feux de cuisson

☐

Surveillez constamment les aliments qui cuisent et utilisez une minuterie.

Pour d'autres conseils sur la prévention des incendies, consultez le [Québec.ca](http://Quebec.ca). N'oubliez pas de vous informer auprès de votre service de sécurité incendie pour connaître la réglementation municipale applicable en matière de sécurité incendie.